

Le CFE (Centre de Formalités des Entreprises) vous informe et détermine, avec vous, la liste des pièces justificatives nécessaires à votre formalité.

## IMPRIMES A TELECHARGER

- Imprimé M2 (En 2 exemplaires)
- Notice explicative
- Pouvoir
- Un exemplaire des statuts complets mis à jour, certifié conforme et signé en original par le représentant légal.
- Un pouvoir en original du représentant légal s'il n'a pas signé lui-même le formulaire

## PIECES SPECIFIQUES

- Un exemplaire du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire signé en original, ou une copie certifiée conforme et signée en original par le représentant légal.

## TARIFS

Les frais Greffe peuvent varier d'un territoire à l'autre, nous vous invitons à consulter votre Centre de Formalités des Entreprises.

Le CFE vous accompagne dans vos démarches juridiques, administratives, fiscales et sociales

Vos contacts de proximité

### CCI ARTOIS

Karine CATENNE  
03 21 23 95 58  
cfe@artois.cci.fr

### CCI GRAND HAINAUT

Sylvie OLEJNIK  
03 27 51 31 65  
cfe@grandhainaut.cci.fr

### CCI GRAND LILLE

Nathalie LECLERCQ  
03 20 63 77 60  
cfe@grand-lille.cci.fr

### CCI LITTORAL HAUTS-DE-FRANCE

Bénédicte WAYMEL  
03 21 46 00 00  
cfe@littoralhautsdefrance.cci.fr